



à la une

INAUGURATION

Inauguration du logement des écoles rénové par Florence Mazier conseillère régionale, le xx xxxx 2025.

URGENCES ET NUMÉROS UTILES

Urgences (par téléphone portable)	112
Samu	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18

Eau **02 33 72 27 83**
Astreinte téléphonique

TARIFS 2026 LOCATION DE SALLES

	Habitants commune	Hors commune
Salle des fêtes		
Week-end	200 €	320 €
1 journée (hors vendredi et week-end)	180 €	180 €
Acompte	150 €	200 €
Vin d'honneur, jeux de société	50 €	80 €
Acompte	40 €	40 €
Formation, réunions et diverses activités hors repas		
1 journée en semaine		80€
1/2 journée en semaine		40€
Option local annexe	30 €	30 €
Salle de convivialité (en journée)		
Avec repas (sans cuisine)	120 €	200 €
Acompte	50 €	50 €
Autres activités	50 €	80 €
Acompte	40 €	40 €


www.sainte-suzanne-sur-vire.net

Retrouvez sur le site internet de la commune :

- les actualités
- l'agenda
- les compte-rendu du conseil
- et bien plus encore !

vie pratique

Mairie

4 place de la Mairie
50750 Sainte-Suzanne-sur-Vire
02 33 56 52 30
mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr
www.sainte-suzanne-sur-vire.net

Ouverture

Le lundi de 9 h 30 à 12 h 30
Le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00

Saint-Lô agglo

101 rue Alexis de Tocqueville - BP 90300
50010 Saint-Lô cedex
02 14 29 00 00
www.saint-lo-agglo.fr

Carte

Vous avez entre 3 et 15 ans, adhérez à la carte kiosk pour obtenir des réductions sur des activités culturelles et sportives et chez de nombreux commerçants. Renseignez-vous au Kiosk, centre culturel de Saint-Lô, 02 14 16 30 10 ou sur www.saint-lo-agglo.fr/fr/e-carte-kioskagglo

Slam

Service de transport à la demande du lundi au samedi.

1,50 € le trajet simple

(gratuit pour les - de 4 ans - gratuit le samedi)

Réservation au 02 33 05 05 05

Information sur www.saint-lo-agglo.fr rubrique Déplacements



www.sainte-suzanne-sur-vire.net



[saintesuz](https://www.facebook.com/saintesuz)

Bruits de voisinage

Les tondeuses à gazon et autres outils à moteur peuvent causer une gêne. Des règles de bon voisinage existent pour préserver la tranquillité de la vie à la campagne.

Quand réaliser mes travaux d'extérieur ?

(Arrêté préfectoral du 2 août 1990)

en semaine	de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
le samedi	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
le dimanche	de 10 h 00 à 12 h 00
les jours fériés	de 10 h 00 à 12 h 00

Nos amis les bêtes

La divagation des animaux sur la commune est interdite et répréhensible !



Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit !

Article 84 du Règlement sanitaire départemental

Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

Déchets visés : tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagages et de débroussaillages, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

- Le compostage domestique
- Le broyage et le paillage
- La déchetterie

Attention : en cas de non-respect du RSD, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier.

Pour suivre
pas à pas
le bulletin municipal

L'INFORMATION MUNICIPALE

Le bulletin de la commune de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Parution annuelle des informations municipales - Décembre 2025 - n°59 / Directeur de la publication : Antoine Aubry / Pôle communication : John Philipot, David Besnard, Jean-Claude Hérard, Annabelle Lavigne, Patrick Lecomte, Anne Manach, Johann Quentel.

Conception et impression : Mairie de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Tirage : 300 exemplaires.

Vous avez des idées d'articles à faire paraître, envoyez-les à : mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr ou déposez-les à la mairie.

Le mot du maire

L'année 2025 s'achève et elle a été marquée par de belles réalisations pour notre commune. Nous avons notamment investi dans deux structures importantes : tout d'abord une halte randonneurs, un abri convivial permettant de faire une pause et de partager un moment avec une vue imprenable sur l'église. Cet équipement, salué comme un bel ouvrage par tous, intègre également un bloc sanitaire alimenté par l'eau de pluie, qui rendra service aussi bien aux habitants qu'aux visiteurs de passage et facilitera l'organisation des animations dans le bourg.



Je tiens à profiter de cette occasion pour saluer et remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux, bénévoles des associations, qui contribuent chaque jour au dynamisme et à la vitalité de notre commune.

Un second investissement majeur concerne nos écoles, dont le bâtiment date de 1956. Les travaux engagés – remplacement des ardoises et des plafonds, mise en place d'une isolation performante générant des économies d'énergie, réfection des peintures des classes et de la bibliothèque – témoignent de notre engagement en faveur du bien-être des enfants et de la transition énergétique.

Le conseil municipal s'associe à moi pour souhaiter à chacun d'entre vous une excellente année 2026.

Le maire
Antoine Aubry

Carnet

1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Naissances

RODRIGUES DRECQ Noah	11/01/2025
CULIE Maël	16/04/2025
SUZANNE Chloé	08/10/2025
BISSON Nina	02/11/2025
MILIANI Lou	03/11/2025
CASTEL HAVIN Soline	01/12/2025

Mariages

Frédéric BIARD et Céline LAVIE	14/06/2025
Guillaume GIRBELLE et Margaux GUENERIE	16/08/2025

Décès

COLIGNY Jean-Jacques	07/11/2025
DUPIN Marie-Thérèse ep. LESAUVAGE	16/02/2025
LAVERGE André	18/02/2025
MEIGNEN Colette ep. NAVARRO	22/02/2025
BIARD Didier	21/03/2025
DÉCATHEAUGRUE Jean-Louis	29/03/2025
FRÉMOND Bernard	31/05/2025
DURAND Jacques	05/09/2025
MONHUREL Christian	04/11/2025



Vœux du maire

4 janvier

15 h 30
Salle des fêtes

FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée :
- du 31 juillet au soir, réouverture le 27 août.
- du mardi 22 décembre, réouverture le 4 janvier.

En cas d'urgence, adressez-vous au maire au 06 03 30 91 70
ou aux adjoints : Jean-Claude Hérard 06 71 40 28 96,
John Philipot 06 48 31 31 20 ou David Besnard 06 49 34 16 88.

Municipales 2026 : le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1 000 habitants

En mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Harmoniser le mode de scrutin

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70 % des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6 % de femmes ;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression

du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1 000 habitants

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, soit 15, et au plus deux candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de 500 à 999 habitants, la liste peut comporter au minimum 13 candidats et au maximum 17 candidats.

Où faire ses papiers d'identité ?

Vous souhaitez obtenir ou renouveler un titre d'identité (carte nationale d'identité et/ou passeport), vous devez suivre les étapes suivantes :

- Réaliser votre pré-demande en ligne avant la date du rendez-vous.
- Prendre rendez-vous dans une mairie disposant d'un dispositif de recueil d'empreintes.

Prise de rendez-vous à la mairie de Saint-lô

Pour la Ville de Saint-Lô, les rendez-vous sont à prendre sur le site [www.saint-lo.fr/votre-mairie-et-ses-services/demarches-administratives/rendez-vous-papiers-d-](http://www.saint-lo.fr/votre-mairie-et-ses-services/demarches-administratives/rendez-vous-papiers-d-identite)

[identite](#). Possibilité de prendre rendez-vous au guichet. Il faut impérativement être en possession de son numéro de pré-demande au moment de la prise de rendez-vous que ce soit par internet ou au guichet.

Les rendez-vous sont disponibles sous 3 semaines maximum afin de limiter le nombre de rendez-vous non honorés du fait d'un délai d'attente trop long.

Vous pouvez rechercher des rendez-vous dans les autres mairies sur le moteur de recherche national de l'ANTS :

rendezvouspasseport.ants.gouv.fr.

Les mairies de Saint-Jean-d'Elle et de Tes-sy-Bocage sont également en capacité de

répondre rapidement à des demandes de rendez-vous.

ATTENTION : En 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans.

Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si :

- Vous étiez majeur au moment de sa délivrance
- La carte était encore valide le 1^{er} janvier 2014

Recensement citoyen

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) ? Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire, que vous viviez en France ou à l'étranger. Nous vous indiquons tout ce qu'il faut savoir.

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à partir de votre 16e anniversaire. Vous devez le faire dans les 3 mois qui suivent. Vous avez jusqu'à la fin du 3e mois pour le faire.

Exemple : si votre 16e anniversaire est le 12 septembre 2025, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 septembre 2025 et le 31 décembre 2025.

À savoir : si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Si vous êtes devenu Français entre l'âge de 16 et 25 ans, vous devez faire votre recensement citoyen dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

Est-il obligatoire de faire le recensement citoyen ?

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen.

Après avoir fait votre recensement citoyen : vous obtenez une attestation de recensement. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.

Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25e anniversaire.

Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18e anniversaire et pourrez alors voter.

Comment faire le recensement citoyen ?

Vous pouvez faire votre recensement citoyen à la mairie de votre domicile, ou en ligne :

- **Recensement en ligne :** vous devez utiliser le service en ligne suivant : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

Vous devez avoir les documents suivants :

- Livret de famille : pages de vos parents même si elles sont vides, page où vous apparaissez
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité

Une fois votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.

- **Recensement à la mairie :** vous devez faire votre recensement à la mairie de la commune de votre domicile.

Si vous êtes sans domicile stable ou fixe (SDF), il s'agit de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel vous avez fait élection de domicile.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Mais en votre absence, l'un de vos représentants légaux peut faire cette démarche à votre place, avant votre 18e anniversaire.

Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide ou tout autre document justifiant de la nationalité française
- Livret de famille à jour.

La mairie peut également vous réclamer un justificatif de domicile.

La mairie vous remet votre attestation de recensement le jour-même de votre recensement citoyen.

Faut-il l'attestation de recensement pour s'inscrire à un examen ou concours ?

L'attestation de recensement vous sert à prouver que vous avez fait votre recensement citoyen.

Pour vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, baccalauréat...) ou concours organisé par l'administration française, vous devez présenter l'un des documents suivants :

- Votre attestation de recensement
- En cas de perte ou de vol de votre attestation de recensement, une attestation de situation administrative (que vous devez demander à votre centre de service national)
- Un document prouvant votre situation concernant la journée défense citoyenneté (JDC). Il peut s'agir de votre certificat individuel de participation à la JDC ou de votre attestation individuelle d'exemption à la JDC.

En savoir plus sur : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F870>

Si le maire refuse de recevoir votre déclaration de recensement, il doit vous informer par écrit de son refus par écrit, vous en indiquer le motif, ainsi que les recours et délais à votre disposition.

Mais si vous ne parvenez pas à obtenir ces informations par écrit, vous pouvez contacter le CSNJ dont vous dépendez.

Départ

Après de nombreuses années au service de la commune, Christian Alain a fait valoir ses droits à la retraite début octobre. Merci à lui pour son dévouement.



Le pot de départ de Christian ALAIN le jeudi 2 octobre

Cérémonie

Merci à tous les participants et un grand merci à notre maître de cérémonie, Patrick Lecomte.



Aire terrestre éducative

Le projet de création d'une aire terrestre éducative consiste à confier l'aménagement naturel d'une zone à proximité de l'école aux écoliers afin qu'ils découvrent la biodiversité, la richesse du milieu naturel qui les entoure.

Encadrés par les salariés de l'association ANPER-TOS, les 52 élèves de l'école de Sainte-Suzanne-sur-Vire ont commencé l'aménagement de leur aire terrestre éducative en novembre dernier : réalisation de haie sèche, plantations d'arbustes, construction d'un tipi vivant,...

Merci aux parents présents et aux enseignantes pour ce beau projet qui sera complété par d'autres aménagements au printemps 2026.



Petits chantiers et gros travaux



Entretien de la commune



Réfection du parquet de la salle des fêtes



Sécurisation des portes d'entrée de l'école



Déménagement du mobilier de l'école le temps des travaux



Inauguration de la halte randonneur par Pèrrine Serre, secrétaire générale de la Préfecture



Rénovation énergétique des écoles

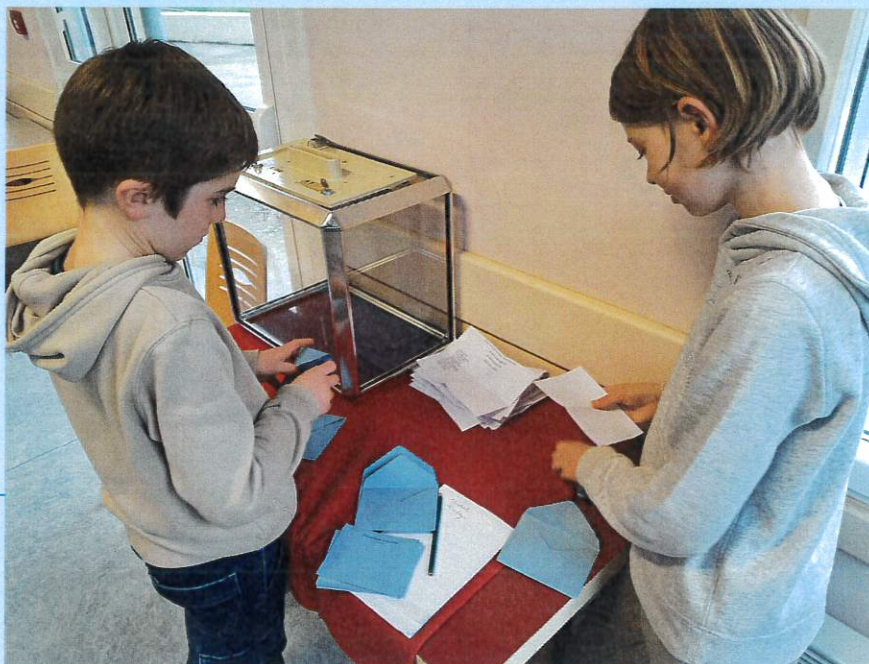


Une année d'activités avec les jeunes du conseil municipal

Renouvellement du CMJ

Les jeunes habitants ont renouvelé la composition du conseil municipal des jeunes mardi 16 décembre en élisant, pour 3 ans, 13 jeunes élus du CP à la seconde. Une seule liste s'était déclarée et les 13 jeunes ont été élus à plus de 95 % des voix. Ils seront présentés aux habitants lors de la cérémonie des voeux du dimanche 4 janvier 2026.

Timothée, Pacôme, Jules, Axelle, Léo, Naël, Théo, Maé, Chloé, Emma, Louane, Raphaël et Léandre poursuivront donc les actions en cours comme le concours des maisons décorées de Noël e, l'entretien du monument aux morts, par exemple. Ils décideront également de nouvelles actions pour l'année à venir.



Fleurissement de la commune



Mise en place des jeux



Fête des activités en famille



Nettoyage des rues



Entretien et fleurissement du monument aux morts.



GYM VOLONTAIRE

Reprise des activités



La reprise des cours a eu lieu le jeudi 11 septembre 2025. Cette année, l'association compte 30 licenciés, la cotisation annuelle est de 78 €. Les cours sont animés par Catherine Capelle et ont lieu tous les jeudis de 19h à 20h (hors vacances scolaires) à la salle de sport située 5 Route des Monts. Ils sont très diversifiés, dynamiques et tendance : renforcement musculaire, cardio, step, séance de beat fit, pilates, circuit training, stretching, et bien d'autres activités... En plus des cours, l'association propose plusieurs rendez-vous aux licenciés pendant l'année: Le 11 décembre 2025: Assemblée générale suivie d'un moment de convivialité. Le 18 Janvier 2026 : Après-midi bowling et galette des rois. Le 22 mars 2026: Réflexion en cours pour une sortie. Le 18 juin 2026: Buffet d'anniversaire de fin d'année. Vous pouvez toujours venir découvrir l'activité. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année. Contact: gym.ste.suzannesurvire@gmail.com La Présidente: Cécile Hébert-Faudet

Contact : gym.ste.suzannesurvire@gmail.com

Cécile Hébert-Faudet
Présidente

STE SUZANNE ÉVÉNEMENTS

Une année d'animations

Comme depuis plusieurs années maintenant, c'est la soirée de la Saint-Patrick qui inaugure les animations de l'année organisées par l'association. Le rendez-vous est déjà pris pour le 21 mars 2026 avec un groupe de musique et son, désormais célèbre Fish and chips.

En septembre nous nous sommes retrouvé pour l'exposition de véhicules anciens «Retro-mobile» où vous avez pu venir admirer les belles voitures.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES ET ÉCOLES

Une classe de découverte sera organisée en juin 2026

L'école accueille 52 enfants cette année répartis en deux classes de CE2/CM1 et CM1/CM2. 51 enfants fréquentent la cantine cette année. Les bénévoles de l'association des parents d'élèves poursuivent leurs actions ayant pour but de collecter des fonds reversés à la coopérative scolaire pour les projets éducatifs des enseignantes. Pour l'année scolaire 2025-2026, l'association versera 2 500 € à l'école plus 150 euros pour chacune des cinq classes pour Noël.



À la rentrée le club compte 68 adhérents



Notre dernière assemblée générale a eu lieu le 23 janvier 2025.

- Le 24 mai tournoi de pétanque
- Le 12 juin sortie annuelle à Arrormanches. Après la visite du musée du débarquement les participants ont profité d'un repas au restaurant l'hôtel de Normandie. L'après-midi le groupe de marcheurs a fait une agréable balade sur les hauteurs de la ville. La journée s'est terminée par

un pot de l'amitié offert par l'association. La marche a repris en septembre les 1^{ers} et 3^{es} jeudis de chaque mois.

Le 18 décembre nous avons fêté Noël en partageant la traditionnelle bûche dans la bonne humeur et la convivialité. Des chocolats ont été offerts à chaque adhérent.

Programme 2026

- 29 Janvier : assemblée générale à partir

de 11 h à la salle des fêtes, suivie d'un repas (les nouvelles personnes qui souhaitent adhérer peuvent contacter Marc Le Barbey au 02 33 55 20 49)

- Mai : concours de pétanque
- Juin : sortie annuelle à Paris

Alain Faudet
Secrétaire

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE

Une magnifique projection sur l'église

En 2025, la Fondation du Patrimoine a clôturé la souscription pour la restauration du cadran solaire. Plus de 5 000 € de dons ont été collectés et nous tenions à remercier les donateurs de la commune qui représentent 20 % du montant des dons et celles et ceux qui n'habitent pas ici mais qui ont des attaches fortes avec notre église.

Pour mobiliser les donateurs nous avons organisé un spectacle de projection sur l'église réalisé par un habitant de la commune bénévole (Nicolas) que nous tenions à remercier également pour les heures de travail passées pour que cette soirée soit un succès et permette de faire connaître notre église par encore plus de donateurs éventuels.

En 2026, trois actions sont prévues :

- le lancement d'une souscription pour la restauration des autels,
- la pose d'un panneau extérieur décrivant notre église aux visiteurs,
- l'organisation d'un festival médiéval en septembre 2026.

John Philipot
Président



Sous réserve de modifications par les organisateurs.



Voeux du maire

4 janvier
15 h 30
Salle des fêtes



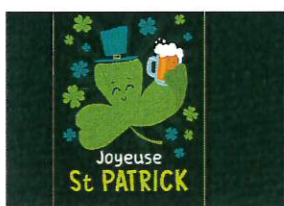
Vide maison

21 et 22 février
Salle des fêtes



Kermesse des écoles

27 juin
Terrain des écoles



Soirée irlandaise

21 mars
Salle des fêtes



Apéro concert

3 juillet
Place de la mairie



Cérémonie 8 mai

11h30
Monument aux morts



Fêtes médiévales

26 et 27 septembre
à partir de xxh



Les croissants de la paix

8 mai



Repas des anciens

4 octobre
Salle des fêtes



Vide grenier

17 mai
Terrain de l'école
Restauration et buvette



Vide maison

24 et 25 octobre
Salle des fêtes



Concours de pétanque et palets

date à déterminer
Terrain de l'école



11 novembre

11h30
Monument au morts



Salon d'automne

6 au 12 novembre
Salle des fêtes
Gratuit